

Brioux sur Boutonne, le 21 septembre 2023

La Principale

Aux parents et représentants légaux



Objet : Note aux familles - Élections au Conseil d'Administration, année scolaire 2023-2024

Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration du Collège Saint-Exupéry auront lieu :

La Principale
L. IALAMOV

VENDREDI 13 OCTOBRE 2023 DE 9 HEURES A 16 HEURES

Secrétariat :
Mme AUGÉ

1. Volonté d'être candidat aux élections du Conseil d'Administration :

Le collège électoral est constitué de parents d'élèves à raison de deux suffrages par famille (père, mère ou responsables légaux).

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au lundi 02 octobre à minuit.

Téléphone
05 49 07 50 70

Courriel
ce.0790010g@ac-poitiers.fr

Adresse postale
17 rue Saint Exupéry
79170 Brioux Sur Boutonne

Je me permets d'attirer votre attention, parents des élèves de notre collège, sur l'intérêt à élire vos représentants au Conseil d'Administration. Cette instance, en effet, réunit tous les acteurs responsables de l'établissement qui, dans le cadre juridique de son autonomie, détermine la politique d'établissement. Aussi, votre présence et votre participation active est importante. Ecrivez-nous à ce.0790010g@ac-poitiers.fr pour manifester votre intérêt.

2. Procédure de vote :

Conformément au plan de simplification engagé par le ministère de l'Éducation Nationale, notamment via l'arrêté du 19 août 2019 introduisant la possibilité de vote exclusivement par correspondance, **il a été décidé de privilégier le vote par correspondance.**

Le matériel de vote vous sera donné par l'intermédiaire de votre enfant, à partir du 3 octobre 2023. Le bulletin de vote, ne comportant ni rature ni surcharge, devra être inséré dans la petite enveloppe de couleur ne portant aucune inscription ou marque d'identification. Cette enveloppe sera glissée dans l'enveloppe blanche sur laquelle seront inscrits l'adresse de l'établissement, la mention « *élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration* » et les nom(s) et prénom(s) de l'électeur ainsi que son adresse et sa signature.

Cette enveloppe blanche sera cachetée et acheminée au collège par votre enfant ou par voie postale ; une urne sera disposée à la vie scolaire à cet effet afin de pouvoir recueillir les votes.

Tout pli ne portant pas les mentions indiquées ci-dessus, sera déclaré nul.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations cordiales au service de la scolarité de vos enfants.

La Principale
L. Ialamov

